

ARRETE N°A2024_184

Désignation des présidents de bureaux de vote pour les élections européennes du 9 juin 2024

LE MAIRE DE BONDY,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code électoral et notamment l'article R. 42 et suivants,

VU le décret n°2024-226 du 12 mars 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen,

VU l'arrêté préfectoral n°2023-2641 du 30 août 2023 fixant la liste des bureaux de vote dans le département de la Seine-Saint-Denis pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,

VU l'arrêté préfectoral n°2024-1500 du 16 mai 2024 modifiant l'arrêté n°2023-2641 du 30 août 2023,

VU la circulaire ministérielle INTA2000661J du 16 janvier 2020 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de désigner les présidents des bureaux de vote de la commune à l'occasion des élections européennes du 9 juin 2024,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – Les personnes suivantes sont désignées pour assurer la présidence des bureaux de vote de la ville de Bondy lors des élections européennes du 9 juin 2024 :

BUREAU N°1 - HOTEL DE VILLE - SALLE DES FÊTES
Président : HERVE Stephen

BUREAU N°2 - ECOLE MATERNELLE MAINGUY
Président : ELELOUE Edwige

BUREAU N°3 - GYMNASSE AIACHE - SALLE DE DANSE
Président : PONCET Alison

BUREAU N°4 - ECOLE MATERNELLE JEAN ZAY
Président : ALOUT Rafik

BUREAU N°5 - ECOLE MATERNELLE NOUE CAILLET
Président : SAGKAN Onur

BUREAU N°6 - ECOLE MATERNELLE TERRE-SAINT-BLAISE
Président : DRIF Azzedine

BUREAU N°7 - ECOLE MATERNELLE PASTEUR
Président : CALAMBE Auriane Vice-Président : SORMAIN Jean-Marc

BUREAU N°8 - ÉCOLE MATERNELLE HENRI SELLIER
Président : LE GOUALLEC Christelle

BUREAU N°9 - ECOLE MATERNELLE CAMILLE CLAUDEL
Président : SAÏB DAHLI Sissi

BUREAU N°10 - ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY
Président : FONSECA Théo

BUREAU N°11 - SALLE BLANQUI - ESPACE NELSON MANDELA
Président : BERTE Mariata

BUREAU N°12 - ECOLE MATERNELLE ROGER SALENGRO
Président : JANKOWSI Cathy

BUREAU N°13 - ECOLE MATERNELLE PIERRE CURIE
Président : FABRIS Cristel

BUREAU N°14 - ECOLE MATERNELLE LEO LAGRANGE
Président : PARRA Yves

BUREAU N°15 - SALLE MAURICE PETITJEAN
Président : AMZEL Alexandre

BUREAU N°16 - ECOLE MATERNELLE JULES FERRY
Président : BELKEBIR Farid

BUREAU N°17 - CENTRE DE LOISIRS PIERRE CURIE
Président : GIBERT Patrick

BUREAU N°18 - ESPACE MARCEL CHAUZY
Président : HADERBACHE Nora

BUREAU N°19 - ECOLE ELEMENTAIRE MAINGUY- GUEHENNO
Président : SQUINABOL François

BUREAU N°20 - GYMNASSE AIACHE
Président : PIERRE Oldhynn

BUREAU N°21 - ECOLE ELEMENTAIRE ANDRE BOULLOCHE
Président : DECOURRIERE Nezha

BUREAU N°22 - ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR
Président : TRAORE Samba

BUREAU N°23 - CENTRE DE LOISIRS - SALLE COLUCHE
Président : BAKHTI-ALOUT Sonia

BUREAU N°24 - ECOLE ELEMENTAIRE OLYMPE DE GOUGES
Président :COTE Alexandre

BUREAU N°25 - ECOLE ELEMENTAIRE NOUE CAILLET
Président : FERRAND Jacques

BUREAU N°26 - GYMNASSE LEO LAGRANGE
Président : CAMARA Samba

BUREAU N°27 - ECOLE ELEMENTAIRE LEO LAGRANGE
Président : GIRARDY Didier

BUREAU N°28 - CENTRE DE LOISIRS - GUILLAUME APOLLINAIRE
Président : ASAADI Othman

BUREAU N°29 - ECOLE ELEMENTAIRE ROGER SALENGRO
Président : HENAO SANTA Andres

BUREAU N°30 - ECOLE ELEMENTAIRE PIERRE CURIE
Président : COTTE Laurent

BUREAU N°31 - MAISON MARIANNE
Président : EL MAHMOUDI Nazha

BUREAU N°32 - MAISON MARIANNE
Président : RODRIGUES Chanaz

ARTICLE 2 – Le présent arrêté pourra faire l’objet d’un recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 – Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Fait en Mairie à Bondy, le **06 JUIN 2024**

Stephen HERVE
Maire de Bondy
Conseiller régional

